

INFOSITE VALLÉE DE L'ANTENNE

Lettre d'information de la zone spéciale de conservation NATURA 2000 n°PC71 (FR5400-473)

EDITORIAL

Le bilan d'animation 2010 du site Natura 2000 de la "Vallée de l'Antenne" a cette fois encore été très positif.

Dans le cadre de l'année de la biodiversité, l'animatrice LPO a pu présenter les richesses écologiques du site Natura 2000 de l'Antenne aux enfants du Centre de Loisirs de la CDC du Pays de Matha lors d'une animation avec le SYMBA, syndicat de rivières. Le partenariat entre la LPO et une structure forestière, le CETEF d'Angoulême, instauré en 2009 a tenu ses promesses puisqu'il a permis la signature de 16 chartes Natura 2000, essentiellement sur les boisements alluviaux (peupleraies, aulnaies-frênaies) et les milieux aquatiques, mais également sur les activités comme la sensibilisation et la valorisation du patrimoine naturel (charte signée par le SYMBA). Ce partenariat a aussi débouché sur des projets de contrats Natura 2000 qui devront voir le jour en 2011. Ce bilan très riche de la 6^{ème} année d'animation de ce site laisse présager une année 2011 bien dynamique !

Nous vous souhaitons à tous une excellente année 2011.

Frédéric BRASSAC

Le sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély, Président du Comité de Pilotage

Un bras de l'Antenne, Le Seure © Laurence Caud



SOMMAIRE

• L'évolution du régime d'évaluation d'incidences	p 2
• Un partenariat forestier prometteur	p 3
• L'Aulne glutineux	p 4
• Le SAGE Charente	p 5
• La renaturation de l'Antenne par le SYMBA	p 6
• Année de la biodiversité : une animation avec le SYMBA	p 6
• Les espèces invasives	p 7
• La protection du Vison d'Europe : le Conseil Général s'engage	p 8
• Les Mesures Agro-Environnementales : un partenariat avec la Chambre d'Agriculture	p 10
• Comment et pourquoi nous contacter	p 11



● L'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000, UN DISPOSITIF ÉLARGI POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000

Un renouveau du dispositif existant pour répondre au contentieux communautaire

La France est actuellement en contentieux pour défaut de transposition de la directive européenne "Habitats-Faune-Flore" 92/43/CEE. L'Europe a considéré notamment que le dispositif réglementaire national ne présentait pas suffisamment de dispositions garantissant le bon état de conservation des sites Natura 2000.

En réponse à ce contentieux, un système de listes nationale et locales permet de soumettre davantage de projets à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Deux décrets d'application et des arrêtés préfectoraux mettront en place ce dispositif :

- Le 1^{er} décret, paru le 9 avril 2010, concerne des projets déjà encadrés par une autre réglementation. Il fixe la liste nationale des projets soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000, et institue le principe de listes locales complémentaires qui seront arrêtées par les préfets en fonction des enjeux locaux. En Poitou-Charentes, ces listes devraient paraître avant la fin de l'année 2010.

- Le 2nd décret permettra de désigner par arrêtés préfectoraux, les projets, actuellement encadrés par aucune réglementation, mais qui feront l'objet d'un régime d'autorisation propre au titre de Natura 2000, en fonction des résultats de l'évaluation d'incidences.

Une évaluation proportionnée à l'importance des projets

Les projets concernés par le 1^{er} décret sont très variés : PLU, cartes communales, activités forestières, projets soumis à autorisation ou déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, ICPE (installation classées au titre de la protection de l'environnement), manifestations sportives et culturelles...

Parmi les 29 catégories visées par la liste nationale, de nombreux projets étaient déjà soumis auparavant à évaluation d'incidences Natura 2000. La grande nouveauté du dispositif concerne les activités et les manifestations.

Le décret précise que l'évaluation doit être proportionnée à la nature et à l'importance des projets. Elle devient une pièce à part entière du dossier administratif, le délai d'instruction des dossiers ne se trouvera pas allongé par le nouveau dispositif. Réalisée à sa charge, l'évaluation des incidences relève de la responsabilité du porteur de projet.

La possibilité d'une évaluation simplifiée

Le décret prévoit des procédures d'évaluation simplifiée pour les projets dont il peut être rapidement démontré qu'ils ne présentent pas de risque vis à vis des enjeux de préservation des sites Natura 2000. L'évaluation des incidences reste ciblée sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents et non sur toutes les dimensions affectant l'environnement.

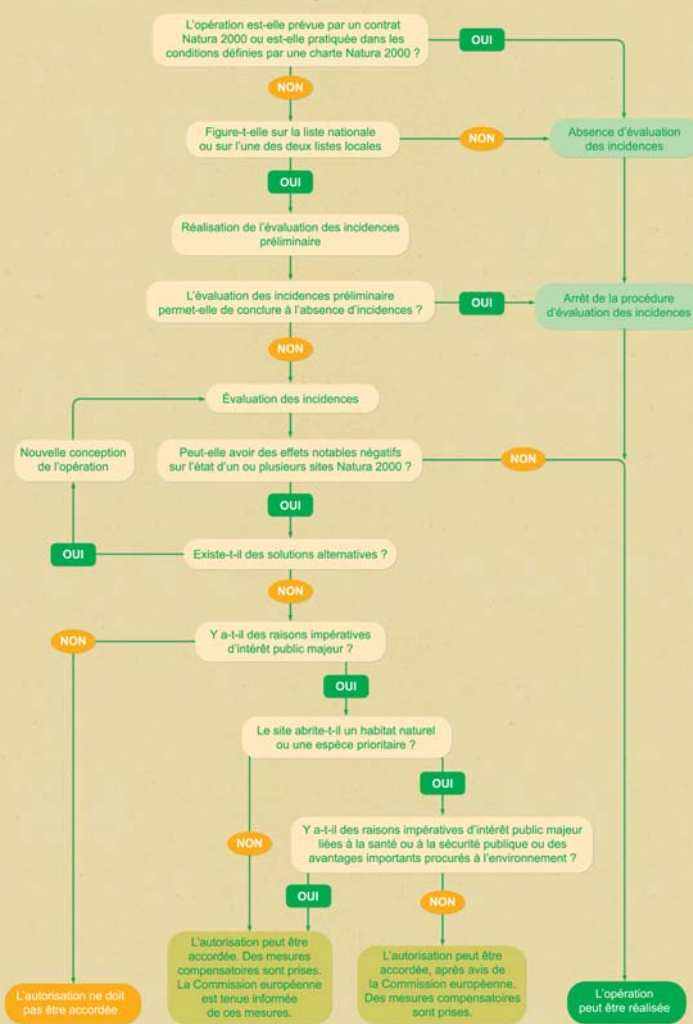
Dans tous les cas, le dossier d'évaluation des incidences devra contenir :

- un descriptif complet du projet ou de la manifestation
- une cartographie précise permettant de définir le périmètre des effets du projet et de localiser le(s) site(s) susceptible(s) d'être atteint(s) et un exposé argumenté justifiant de la susceptibilité ou non des incidences du projet sur le(s) site(s) Natura 2000.

La nécessité d'optimiser le projet d'un point de vue environnemental

Prenons l'exemple d'une manifestation sportive motorisée soumise à autorisation, organisée à proximité immédiate du site "Vallée de l'Antenne". Au titre de l'évaluation des incidences, il est nécessaire de s'assurer que les stationnements, les circulations, et les activités du public comme des participants ne génèrent pas de dégradations

Schéma récapitulatif de la procédure d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 - Source : DREAL 2010



d'habitats d'espèces et n'entraînent pas de perturbations significatives vis à vis des espèces ayant justifié la désignation du site (Loutre, Vison, Cistude, ...). Dans le cas contraire, des mesures d'adaptation spécifiques sont à prévoir pour supprimer ou réduire les incidences (adaptation des circuits, balisage,...)

L'objectif du nouveau régime d'évaluation des incidences est donc de prévenir d'éventuels dommages aux habitats et aux espèces présents sur les sites Natura 2000. Il vise à s'interroger dès la conception d'un projet afin de trouver la solution la moins impactante sur le site Natura 2000.

Des guides méthodologiques destinés aux porteurs de projet sont en préparation.

Dans l'attente de leur diffusion, en cas d'interrogations, et toute information complémentaire n'hésitez pas à contacter la DREAL et les services instructeurs habituels.

(site internet DREAL www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=239)

Valérie Uzanu

Chargée de mission Evaluation Incidences Natura 2000
DREAL Poitou-Charentes





● UN PARTENARIAT FORESTIER PROMETTEUR

Une grande partie des habitats des sites Natura 2000 de la vallée de l'Antenne et de la moyenne vallée de la Charente sont forestiers :

boisements alluviaux (aulnaie-frênaie), boisements de chênes verts, boisements de

production (peupleraies), ripisylves, frênes têtards, haies... habitats de prédilection d'espèces rares et menacées comme le Vison d'Europe. Pour promouvoir et encadrer les mesures de gestion spécifiques au milieu forestier, la LPO, structure animatrice de ces deux sites Natura 2000, s'est investie depuis octobre 2009, dans un partenariat avec le CRPF et le CETEF (organismes forestiers). Unique en Poitou-Charentes, ce partenariat porte déjà ses fruits. En effet, dès la première année, les résultats ont dépassé les attentes avec une vingtaine de chartes signées, 2 contrats Natura 2000 signés et 7 en projet, et pas moins de 60 personnes contactées et conseillées par les structures !



Vison d'Europe © Gilles Martin

ZOOM

LA VALLÉE DE L'ANTENNE

Chartes Natura 2000 :

C'est le point fort de la vallée de l'Antenne : 16 chartes ont été signées. L'une d'elles concerne une activité, celle du syndicat de rivière, le SYMBA, pour son entretien de la ripisylve. Les autres s'appliquent pour des boisements de production, boisements alluviaux et boisements mixtes.

Contrat Natura 2000 :

3 projets de contrat dont 2 contrats avec des propriétaires privés.

Conseil / communication / sensibilisation :

- 3 propriétaires rencontrés et conseillés
- 4 élus rencontrés pour information et sensibilisation
- 1 intervention en conseil municipal de Saint-Sulpice-de-Cognac
- 1 animation pour l'année de la biodiversité
- 1 intervention lors de la 8ème journée régionale forestière à Parthenay
- 1 intervention lors de la journée régionale des animateurs Natura 2000 à Poitiers

Pour info :

La Charte Natura 2000 permet aux signataires de valoriser leurs bonnes pratiques actuelles et d'adapter, avec un coup de pouce, celles qui peuvent le devenir. Cet outil n'implique pas le versement d'une rémunération mais peut donner accès à certaines exonérations fiscales. En milieu forestier, la signature de la charte permet d'obtenir une garantie de gestion durable.

Le Contrat Natura 2000 Forestier permet la mise en œuvre d'une gestion alternative des milieux forestiers, basée sur des interventions ayant pour seul objectif d'améliorer le statut de conservation des habitats ou des espèces présentes.

Nous espérons que vous serez nombreux, encore cette année 2011, à adhérer à ces dispositifs qui valorisent vos bonnes pratiques et préservent les habitats et les espèces de votre environnement pour lesquels nous avons des responsabilités au niveau européen. N'hésitez pas à nous contacter !

Laurence CAUD
Co-animatrice du DocOb "Vallée de l'Antenne"



Ripisylve



© Jean Terrisse

Rosalia albina



© Emilie Général



● L'AULNE GLUTINEUX, OUBLIÉ PUIS REDÉCOUVERT



© Jean Terrisse

L'aulne glutineux, fréquemment appelé "vergne" dans notre région, est un arbre typique des vallées alluviales et des bords de rivière. Ses besoins en eau douce très importants expliquent sa présence quasi exclusive dans ce type de milieu. C'est une essence pionnière, de pleine lumière, qui malgré sa croissance assez rapide, a pourtant tendance à disparaître en présence d'essences à fort pouvoir de concurrence comme les saules, le tremble ou le frêne. Ses caractéristiques botaniques permettent de le reconnaître facilement : bourgeons violacés, fruits en formes de petits cônes lignifiés, regroupés en grappes, feuilles simples, ovales, irrégulièrement dentées et d'un vert profond.

Son bois est orangé lorsqu'il est fraîchement coupé, mais devient rapidement plus rouge au contact de l'air. Bien que léger, il est presque imputrescible lorsqu'il est à l'abri de la lumière et de l'eau : il a donc beaucoup été employé pour réaliser la base de piles de ponts, et l'on raconte qu'une partie de la ville de Venise est assise sur des pilotis en aulne... Par le passé, le charbon de bois d'aulne était très apprécié pour la fabrication de la poudre à canon. Il était également recherché par les boulangers car il produisait une chaleur très vive en brûlant. Malheureusement, depuis longtemps, ces utilisations sont tombées en désuétude, et les boisements d'aulnes ont fortement régressé, soit en raison du drainage des zones humides pour la mise en culture ou



© Jean Terrisse



© Jean Terrisse

en pâture, soit faute de rajeunissement et d'entretien. Il a alors été remplacé par d'autres formes de boisement, parfois artificielles.

Mais ces dernières années, l'aulne glutineux refait parler de lui, et on lui découvre de nouveaux atouts.

D'abord **économiques** : c'est un arbre capable de produire en 35 – 40 ans, 200 à 250 m³/ha de bois d'oeuvre pour la menuiserie et l'ébénisterie, avec une valeur moyenne allant de 60 à 100

€/m³. La longévité de l'aulne étant assez limitée, dès que la circonférence moyenne atteint 150 cm, mieux vaut réaliser l'exploitation. Autre précaution : si l'aulne est une essence qui mérite d'être développée, il ne faut pas négliger les dégâts sanitaires parfois provoqués par un champignon véhiculé par les cours d'eau, et qui s'attaque à ses racines. C'est pourquoi, en cas de plantation pour la production de bois, l'idéal est de l'installer à 2 m en retrait des berges, et éventuellement en mélange avec d'autres essences de boisements alluviaux comme le frêne oxyphylle ou le chêne pédonculé.

Environnementaux ensuite : dans la lutte contre l'érosion des berges, il s'avère être un excellent partenaire. Son système racinaire très dense et relativement profond, lui confère un ancrage au sol bien meilleur que les autres arbres des milieux alluviaux. On a mesuré qu'un aulne pouvait stabiliser jusqu'à 6m de berge ! Cependant, le mélange des essences reste recommandé dans les ripisylves, pour favoriser la diversité du milieu.

Ecologiques également : son système racinaire est capable de fixer l'azote contenu dans le sol, et donc de limiter la migration des nitrates vers les cours d'eau. Par ailleurs, une étude lancée en 2003 par la Commission Environnement de la Société Mycologique de France, a montré que les aulnes nourrissent plus de 470 espèces de champignons lorsqu'ils deviennent sénescents ou après leur mort. Dans le cadre d'un boisement de production, il est possible de conserver quelques aulnes à l'hectare, de mauvaises formes ou situés en bordure de parcelle, pour leur affecter cette fonction écologique.

Patrimoniaux enfin, l'aulne glutineux constituant un élément incontournable d'un habitat prioritaire particulièrement intéressant : l'aulnaie-frênaie. Cet habitat bien présent sur le site Natura 2000 "vallée de l'Antenne", abrite de nombreuses espèces animales toute aussi importantes comme le Vison d'Europe, la Loutre ou la Rosalie des Alpes.





● LE SAGE CHARENTE, QU'EST-CE-QUE C'EST ?

Le bassin versant de la Charente fait l'objet d'un projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), porté par l'Institution du Fleuve Charente (EPTB Charente), en lien avec les autres acteurs de la gestion de l'eau.

Le SAGE est un document de planification dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques. C'est un outil privilégié pour définir localement des actions permettant de retrouver le bon état des eaux, sur un bassin versant dégradé, en permettant la pérennité des usages économiques et patrimoniaux de l'eau. Ainsi, le SAGE pourra notamment :

- définir des actions de restauration et de gestion des milieux aquatiques sensibles
- répartir la ressource en eau entre les usagers et favoriser le retour à l'équilibre quantitatif des milieux en accompagnant les usagers vers une gestion durable
- préserver les secteurs d'alimentation des captages d'eau potables et les zones d'expansion des crues

Inscrit comme "nécessaire" dans le SDAGE Adour-Garonne 2010-2015, le SAGE Charente devra être approuvé d'ici 2015, être compatible avec le SDAGE et sera opposable aux documents d'urbanisme, en définissant une cohérence entre l'aménagement du territoire et la gestion de l'eau. Au travers de sa Commission Locale de l'Eau (CLE) définie par le Préfet et représentant les différents niveaux d'acteurs, le SAGE permettra de faire le lien entre biodiversité, hydrologie, aménagement du territoire et usages économiques et patrimoniaux.

Le SAGE est avant tout un projet de territoire et une opportunité pour ses acteurs. Collectivités, usagers, gestionnaires et financeurs vont définir ensemble une véritable politique de l'eau en s'appuyant sur les actions déjà menées à différentes échelles et sur diverses thématiques et en s'assurant la cohérence à l'échelle du bassin versant, entre l'amont et l'aval, entre le fleuve et ses affluents, entre les rivières et les nappes d'eau souterraines.

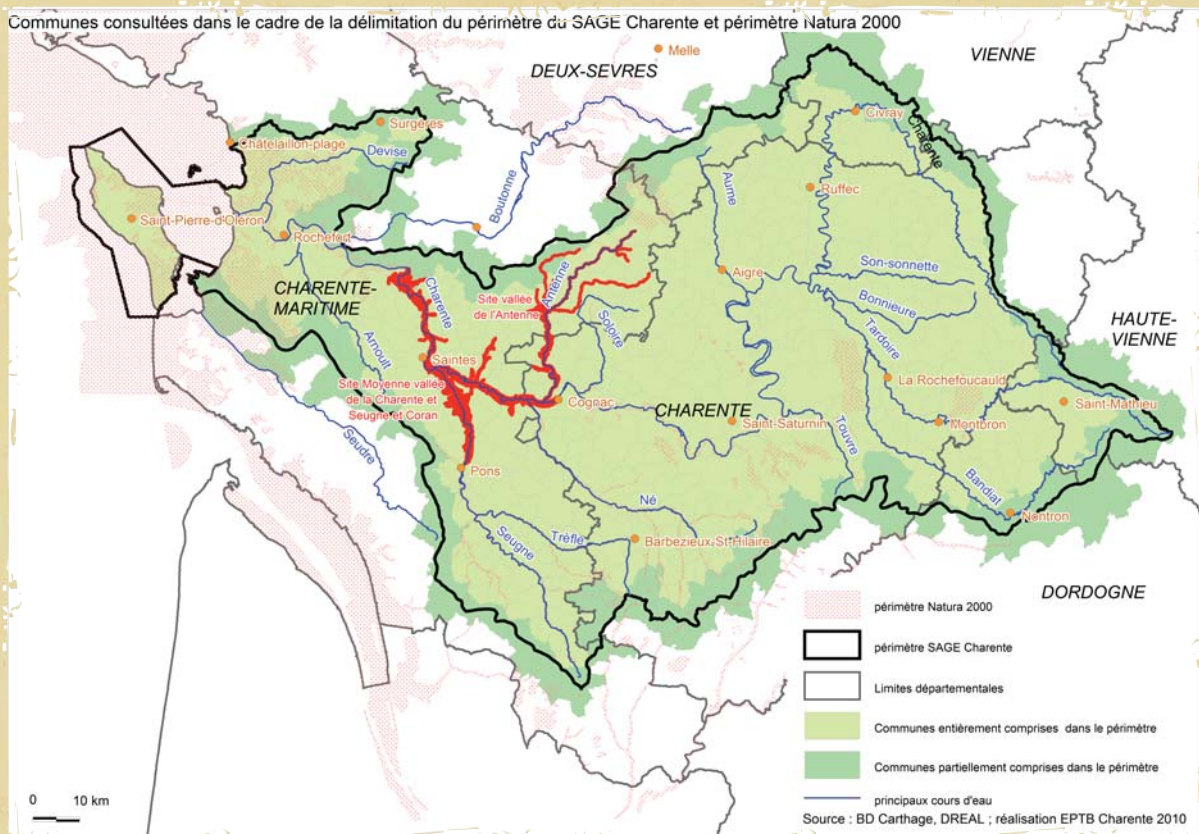
Ainsi, le SAGE Charente prendra appui sur les nombreux sites Natura 2000 et leur réseau d'animateurs, pour apporter des éléments de connaissance et de gestion, et s'en servir d'exemple à reproduire sur d'autres zones humides. Le SAGE aura aussi comme intérêt de veiller à la connexion de ces milieux, par exemple à travers la trame verte et bleue.

La 1ère réunion de la CLE du SAGE Charente, lançant la phase d'élaboration, sera organisée au début de l'année 2011.

Jérôme Salaün-Lacoste,
Animateur SAGE Charente, EPTB Charente



Projet de périmètre du SAGE Charente





● LA RENATURATION DE L'ANTENNE PAR LE SYMBA

Des travaux de renaturation sont prévus sur les moulins de l'Antenne aval (Bricoine, Boussac, Basses Rues et les Angeliers). L'objectif de ces travaux est d'accompagner la dégradation naturelle des ouvrages pour restaurer certaines fonctionnalités du cours d'eau (par ordre d'importance) :

- rétablir la continuité biologique : assurer le franchissement de toutes les espèces piscicoles ;
- remettre en eau le cours naturel de la rivière et ses annexes hydrauliques ;
- assurer un passage sécurisé des canoës ;
- rétablir la continuité du transport solide.

Cette opération de renaturation vise l'aménagement de 4 moulins situés sur l'Antenne aval, avec comme objectifs pour chacun :

- moulin de Bricoine : stopper la fosse d'affouillement qui s'est créée à l'aval de la brèche, remettre en eau le bras principal de l'Antenne (la vieille mère) ;
- moulin de Boussac : rétablir le transport solide, permettre le franchissement piscicole printanier, remettre en eau l'ancien cours de l'Antenne ;
- moulin de Basses Rues : renaturation du cours de l'Antenne ;
- moulin des Angeliers : stabiliser la profondeur des brèches, remettre en écoulement la portion de cours naturel, assurer un passage d'eau acceptable au moulin.

Les travaux devraient débuter dans le courant de l'été 2011.

Alice PERON,
Responsable du SYMBA



L'Antenne au moulin de Basses Rues (Chèrves-Richemont)



● ANNÉE DE LA BIODIVERSITÉ : ANIMATION AVEC LE CENTRE DE LOISIR DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MATHA



© Laurence Caud

Les enfants ont pu découvrir les richesses du site Natura 2000 à Prignac.

Alice Perron du SYMBA (SYndicat Mixte pour l'étude de l'aménagement et de la gestion du Bassin de l'Antenne) et Laurence Caud de la LPO ont été invitées à présenter le site Natura 2000 à une vingtaine d'enfants, de 7 à 12 ans, inscrits au Centre de loisirs de la Communauté de communes du Pays de Matha.

La sortie s'est déroulée le 28 juillet, sous le soleil, au niveau du pont sur l'Antenne, à la sortie du bourg de Prignac (17).

Autour d'ateliers variés, les enfants ont réalisé des mesures sur la rivière : des paramètres physiques comme la vitesse d'écoulement, la profondeur de la rivière, la température... et des paramètres indiquant sa qualité chimique : teneur en nitrate, dureté (ions Calcaire), le pH...ainsi que la qualité biologique avec la collecte d'insectes et de larves aquatiques.

Les enfants ont également pu se rendre compte de la richesse des êtres vivants lors d'une présentation de la flore et de la faune inféodées à l'habitat menacé qu'est la forêt alluviale : reconnaissance des plantes présentes, observation de libellules, demoiselles et agrions et présentation des autres espèces comme le Martin pêcheur, la Loutrou ou le Vison...

Les petits naturalistes en herbe sont désormais bien informés sur la vallée de l'Antenne et les raisons de la préservation du site Natura 2000.

A eux de transmettre le message...

Laurence CAUD
Co-animatrice du DocOb





● SAVEZ-VOUS CE QU'EST UNE ESPÈCE INVASIVE ?

Depuis que l'homme voyage et pratique le commerce, il transporte, volontairement ou non, tout un cortège d'espèces animales ou végétales qui peuvent ainsi s'implanter sur de nouveaux territoires. Les introductions sont souvent, à l'origine, volontaires, comme c'est le cas pour le Ragondin, importé pour sa fourrure.

La plupart des espèces introduites dans un nouvel environnement ne survivent pas et finissent par disparaître. Mais quelques unes, plus résistantes, profitent de conditions de vie adaptées et des déséquilibres écologiques pour s'implanter.

Une espèce est dite invasive lorsque, établie dans un nouvel environnement, elle nuit à sa diversité biologique. Elle se multiplie rapidement, ne trouvant pas de concurrence ou de prédateurs, augmente sa répartition géographique et ses effectifs sur un site.

La majorité des espèces invasives s'installe sur des milieux naturels dégradés par les activités humaines. On estime que sur 1000 espèces importées, une seule devient "espèce invasive".

Les espèces invasives sont aujourd'hui considérées comme la deuxième cause de perte de biodiversité dans le monde (après la destruction des habitats).

La restauration ou le maintien du bon fonctionnement de ces milieux permet de limiter, voire de prévenir la colonisation de ces espèces.

Voici les principales espèces invasives qui vous entourent : Il est vivement conseillé de ne jamais planter ces espèces végétales (ainsi que le Baccharis, l'Ailante, le Robinier faux-acacia, le Bambou, la Canne de Provence...). Les espèces locales sont adaptées à nos climats

et se développent en harmonie dans le milieu qui les entoure. Ces espèces exotiques ne jouent aucun rôle dans la chaîne alimentaire de nos contrées. En outre, celles-ci prolifèrent très rapidement étouffant le milieu environnant, diminuant la ressource alimentaire des espèces locales.

Dans le cas des espèces aquatiques invasives, il est fortement recommandé de ne pas intervenir soi-même, au risque de disséminer les végétaux et augmenter leur répartition géographique.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la charte Natura 2000 A11 sur le site internet, la liste des espèces invasives sur wikipédia, les articles sur les espèces invasives sur : www.forum-marais-atl.com

Justine COULOMBIER,
Co-animatrice du Docob

L'Erable negundo (Acer negundo)

Originaire d'Amérique du Nord, l'Erable negundo est introduit en France dès le XVII^{ème} siècle et utilisé en alignements. Son potentiel invasif est important : il a une forte production de graines et une croissance plus rapide que les espèces autochtones. L'Erable negundo s'installe préférentiellement sur les milieux modifiés (forêts exploitées par exemple). Il menace d'envahir les zones inondables et les ripisylves, comme c'est déjà le cas en vallée du Rhône. L'université de Bordeaux étudie actuellement différents moyens de lutte. L'écorçage serait a priori, la meilleure solution (au contraire de la coupe, qui entraîne de nombreux rejets de souche).



Ragondin



Ecrevisse de Louisiane



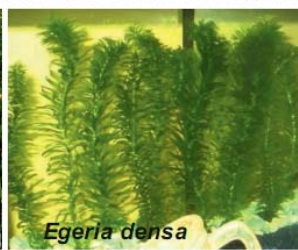
© J. Haxaire Frelon asiatique



Erable negundo



Jussie



Egeria densa



Myriophylle du Brésil



Buddleia davidii
arbre à papillons



Sumac de Virginie



Sycos anguleux



Renouée du Japon



Herbe de la pampa





● AMENAGEMENT D'UN PONT À MATHA POUR SAUVER LE VISON D'EUROPE

Sur les Conseils de la LPO, le Conseil Général de la Charente-Maritime a souhaité aménager un ouvrage d'art classé en "risque maximal" de collision routière pour le Vison d'Europe.

Petit mammifère carnivore, le Vison d'Europe appartient à la famille des mustélidés comme la Martre ou la Belette. Cet animal de petite taille (en moyenne 900 g pour les mâles et 500 g pour les femelles) possède un corps mince et allongé, une tête légèrement aplatie, un museau court et large ainsi que des oreilles petites et rondes dépassant à peine de sa fourrure. Son pelage caractéristique est presque uniformément brun foncé à l'exception d'une petite tache blanche sur le menton.

Savez-vous reconnaître le Vison d'Europe ?

Vison d'Amérique (©GNU Free Documentation License)



- Pas de blanc sur la lèvre supérieure

Vison d'Europe (©Gilles Bentz)



- Pelage uniformément brun
- Poils de bourre gris-brun

Putois d'Europe (©Malene Thyssen)



- Masque facial blanc jaunâtre
- Contour des oreilles jaunâtre ou blanchâtre
- Pelage noir
- Poils de bourre jaune

Malheureusement, depuis le XIXème siècle, cette espèce n'a cessé de régresser pour ne subsister qu'en populations fragmentées. Aussi, pour cette espèce mondialement menacée, la vallée de l'Antenne constitue encore un havre de paix puisqu'elle présente des habitats propices. En effet, le Vison utilise exclusivement les milieux inondables de fond de vallée : marais, boisements alluviaux tels que l'habitat prioritaire d'aulnaie-frênaie ainsi que les corridors formés par une ripisylve dense et variée.

Quant au gîte et au couvert, le petit mustélidé est opportuniste. Il s'abrite dans des ronciers ou dans des touffes de carex, entre les racines d'un aulne ou sur une souche recépée allant même jusqu'à occuper d'anciens terriers creusés par les ragondins.

Le régime alimentaire du Vison est également très varié. Il déguste, selon les occasions, des amphibiens, des petits mammifères (rongeurs), des poissons ou des oiseaux.

Cependant, la population du site Natura 2000 est très faible : elle est estimée à quelques individus tout au plus. Les causes probables de sa régression sont nombreuses : **la dégradation des habitats** à travers la régression des zones humides, le recalibrage des cours d'eau ou plus généralement la pollution de l'eau mais ce qui menace plus directement ce mammifère est **la mortalité routière** (représentant 65 % des causes de mortalité directe).

Les problèmes sur les routes se situent à chaque franchissement de rivière, fleuve, fossé ou zone inondable, mais également lorsque des infrastructures routières à forte fréquentation les longent. Strictement inféodé au lit majeur des fleuves et des cours d'eau, autour desquels s'organise son domaine vital : le Vison se déplace sur son territoire en suivant l'axe que représente le cours d'eau, en suivant les berges. Si la berge est interrompue par un pont, il monte sur la chaussée plutôt que de se mettre à l'eau. C'est là que, sur les routes à forte fréquentation routière, il se fait tuer. Or les densités de population sont devenues si faibles que la mort d'un seul vison peut compromettre la survie de tout le noyau de population.





**Aidez-nous à localiser les points de mortalité routière !
Vous observez une loutre, un vison (mort ou vivant) ?
Merci de contacter la LPO au 05 46 82 12 34**

En 2006, La LPO a menée une étude des points de collision routière potentiels, en lien avec une étude de réaménagement des axes routiers. Plusieurs points noirs sont apparus sur le site Natura 2000, dont **un point en "risque maximal", situé sur la RD 939 au nord de Matha.**

Informé par la LPO, le Conseil Général a décidé de réaliser des aménagements pour permettre le passage de la faune et éviter ainsi les mortalités routières. C'est la Direction des Infrastructures de Saint-Jean-d'Angély qui a coordonné les travaux d'aménagement.

Le pont avant travaux



Début des travaux pour le passage à Vison



© Laurence Caud

Le 12 octobre 2010, l'entreprise a posé les premières planches formant le passage en bois sous le pont.

Le Conseil Général travaille maintenant avec la LPO pour finaliser l'aménagement car celui-ci, pour être efficace doit comprendre :

- des rampes latérales en bois pour guider les animaux ;
- une clôture pour les empêcher de monter sur la route ;
- des panneaux routiers pour amener les conducteurs à lever le pied.

Les travaux devraient être terminés au premier trimestre 2011. Par la suite, un suivi scientifique des espèces permettra de connaître précisément les fréquentations de l'ouvrage et mesurer son efficacité.

Pour en savoir plus...

Plan de restauration du Vison d'Europe (actions de protection et de restauration des habitats, mesures réglementaires)

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DGALN_Deuxieme_plan_national_de_restoration_du_vison_d_Europe.pdf

ou

http://www2.aquitaine.ecologie.gouv.fr/vison_europe.htm





● LES MAET : UN PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

L'Infosite précédent présentait les possibilités de contractualiser des **Mesures Agro-Environnementales Territorialisées** (MAET). Suite à la restructuration des services agricoles, cela n'a pas été possible pour l'année 2010.

La Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime va donc les mettre en place en 2011, en partenariat avec la LPO qui, en tant que structure animatrice du site Natura 2000, sera chargée des expertises environnementales.

Pour rappel, les MAEt sont des outils destinés à favoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement en contrepartie d'une rémunération annuelle. Sur le périmètre de la vallée de l'Antenne, les milieux agricoles concernés sont divers : grandes cultures, vignes, prairies et milieux associés (mégaphorbiaies, ripisylves, corridors biologiques). Les engagements portent, par exemple, sur des dates

de fauches, des fréquences de fauche, des réductions de phytosanitaires..

Bordé au sud par les MAEt "Marais charentais" et au nord par les MAEt "Outarde", le périmètre reprend le site Natura 2000 élargi aux parcelles entières ; une carte précise est disponible auprès de la Chambre d'Agriculture ou de la LPO.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande et nous espérons que vous serez nombreux en 2011 à adhérer à ce dispositif !

Martine GERON
Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime
Laurence CAUD
Co-animatrice du DocOb



Une prairie bordant l'Antenne

© Laurence Caud





DES QUESTIONS, BESOINS DE CONSEILS ?

Vous souhaitez vous engager dans la démarche Natura 2000 ?
Avoir plus d'informations sur les chartes et les contrats Natura 2000 à votre disposition ?
Vous avez des questions et besoins de conseils environnementaux ?

Contactez-nous !
Emmanuelle Champion et Laurence Caud

Ligue pour la Protection des Oiseaux

Siège social national LPO • Fonderies Royales • BP 90263 • 17305 ROCHEFORT CEDEX
Tél 05.46.82.12.34 • Fax 05 46 83 95 36 • www.lpo.fr

laurence.caud@lpo.fr
emmanuelle.champion@lpo.fr





Découvrez maintenant toutes les fiches espèces, les infos, les actualités et les dernières actions réalisées sur le site de la Vallée de l'Antenne, sur notre site internet...

<http://valleedelantenne.n2000.fr>



Vous pouvez également télécharger tous les numéros d'infosite (onglet : Participer/rubrique : bibliothèque).



Directeur de publication : Michel METAIS
Coordination - conception : Laurence Caud & Emmanuelle Champion / LPO 2010
Réalisation, maquette : Valérie Ducrot - Service Editions LPO © 2010 - ED1012009VD
Imprimé par Imprimerie Lagarde - 17 Breuillet - Labellisée Imprim'Vert
Cette lettre d'information est éditée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans le cadre de sa mission déléguée de l'Etat comme structure animatrice du Docob N2000 du site "Vallée de l'Antenne", sous l'autorité du sous-préfet de Saint-Jean-d'Angely.

